

# Délégation de gestion de titres miniers

SECTION 1.	IDENTITE DO DI	ELEGANT (titulaire	des titres)						
	Nom de l'entrepri	se					Nº matricเ	ıle	N° d'intervenant
ENTREPRISE *									
ou	Nom		Prénom				Date de	naissance	N° 'intervenant
PARTICULIER **									
Adresse (numéro,	rue, route rurale ou	casier postal)		App.	. <u>v</u>	'ille, village ou	municipa	lité	
Province		Pays	Code postal	Tél	léphor	ne (domicile)		Téléphone (bureau)	Poste
Advance de consti	. (1								
Adresse de courrie	er electronique								
* Si le déléga	nt est une ners	onne morale, il do	it fournir un	o rési	olutio	on de son c	onseil d	'administration n	nentionnant la
	et le nom du dél		<u>it rournir un</u>	<u>c 7 c s</u>	<u>Oracic</u>	on ac son c	onsen u	<u>uammstration n</u>	rentronnant ia
		onne physique, il d	<u>loit fournir u</u>	ine pi	rocui	<u>ration autor</u>	<u>isant le</u>	<u>délégué à agir en</u>	son nom, en
mentionnan	t le nom du dél	<u>egue.</u>							
SECTION 2:	IDENTITÉ DU M	ANDATAIRE (oblig	atoirement u	ine pe	erson	ne physique	<del>?</del> )		
Nom		Prénom					Date de	naissance	N° d'intervenant
Adresse (numéro, l	rue, route rurale ou	casier postal)		App.	. <u>v</u>	'ille, village ou	municipa	lité	
Province		Pays	Code postal	Tél	léphor	ne (domicile)		Téléphone (bureau)	Poste
Adresse de courrie	er électronique								
SECTION 3:	LISTE DES TITE	RES MINIERS VISÉS	S PAR LA DÉ	ĹÉG	ATIO	N			
Date de débu	ıt:	Date de	fin <sup>1</sup> :						
La délégation concerne :									
Tous les titres du délégant (actuels et à venir)									
Les titres du délégant situés sur les feuillets mentionnés en annexe									
Les titres	du délégant m	entionnés en anne	exe						
SECTION 4: CORRESPONDANCE									
La correspondance liée aux titres doit être envoyée au délégant <u>OU</u> au mandataire <u></u>									
Cocher si le mode de correspondance désiré est le courriel  SECTION 5 : TYPES DE REQUÊTES VISÉS PAR LA DÉLÉGATION									
SECTION 5:	TYPES DE REC	IUETES VISES PAR	LA DELEGA	ATION	N				
Le mandataire	e est autorisé à	agir comme Déle	égué 🗌 (	UC I	Délég	jué-maître	2		
1) dans tous les types de requêtes OU 2) dans ces types de requêtes spécifiques (cocher)									
Changemen	it d'adresse de corr	espondance de titres r	niniers		Dema	nde de convei	sion ou d	e substitution	
Compte ren	du de travaux effec	tués		$\Box$	Dema	nde de fusion	de droits	exclusifs d'exploration	on
Déclaration	de découverte d'oc	ctaoxyde de triuranium		$\overline{\Box}$	Dema	nde de renouv	ellement	de droits exclusifs d'	exploration
Déclaration		•		$\overline{\Box}$	Modif	ication du titul	laire respo	onsable de titres mini	ers
Déclaration	d'extraction annue	elle non redevable, sms	<b>i</b>	_				une concession mini	
		e (mat. consolidés et to				nent du loyer d			. ,
		e (matériaux non consc	•			•		sif d'exploitation de S	SMS (BEX)
	abandon de titres r		,	=				exclusif d'exploitation	, ,
	autorisation d'écha			_		uvellement d'u			- (/
		resse / modification de	profil					. ,	
	<b>9</b>		-						
1 - 4/1/ / /	. 1	24ma)				1414	OI	L NON 🗆	
Le delegue (oi	ı ie delegue-ma	ıître) est autorisé à	utiliser le c	ompt	te du	delegant 3	001 <u></u>	NON L	

# Nom en lettres moulées Ce formulaire peut être retourné par la poste à l'adresse suivante : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Service de la gestion des droits miniers 5700, 4e Avenue Ouest, local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1 Il peut être transmis par courriel à services.mines@mrnf.gouv.qc.ca Réservé au Ministère DATE DE RÉCEPTION N° requête :

**SECTION 6: SIGNATURE DU DÉLÉGANT** 

# **ANNEXE**

Tous les <u>titres actifs</u> visés par la délégation sont situés dans les <u>feuillets SNRC suivants</u>\* :

Tous les <u>titres à venir</u> seront situés dans les <u>feuillets SNRC suivants</u>\* :

Tous les unes et les types de unes	u un meme reumet ou u un meme cam	on sont inclus dans la delegation de g	esuon.							
№ de titres actifs visés par la délégation										
N° TITRE (CL, CDC, CLD, BM, BEX, BNE)	Nº TITRE (CL, CDC, CLD, BM, BEX, BNE)	N° TITRE (CL, CDC, CLD, BM, BEX, BNE)	N° TITRE (CL, CDC, CLD, BM, BEX, BNE)							
L	<u>l</u>	<u>I</u>	<u>l</u>							

Initiales du délégant : \_\_\_

### Délégation de gestion de titres miniers

La délégation est l'acte par lequel une personne ou une entreprise, le délégant, donne à une autre personne, le mandataire, le pouvoir de la représenter dans le cours de ses affaires.

- Le mandataire peut utiliser l'argent du solde du délégant pour les affaires de ce dernier.
- La facture sera faite au nom du délégant.

Un écrit doit constater l'acte de délégation. Le formulaire de délégation de gestion fourni par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts constitue cet écrit.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts exige une preuve de l'existence de la délégation, de son contenu et de sa conformité aux exigences légales avant de procéder à toute action ayant un effet sur un titre minier.

La délégation de gestion des titres miniers se donne par une personne à une autre personne ou par une entreprise à une personne. Dans ce dernier cas, le formulaire transmis au Ministère doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration mentionnant la délégation et le nom du mandataire. Dans le cas d'une personne à une autre personne, le formulaire transmis au Ministère doit être accompagné d'une procuration autorisant le mandataire à agir et mentionnant le nom de ce dernier.

### La résolution

La résolution est la décision prise par l'assemblée des administrateurs du conseil d'administration de l'entreprise. La décision est consignée sur papier, signée par la personne désignée par règlements internes et transmise au Ministère avec le formulaire de délégation de gestion de titres miniers.

### La procuration

La procuration est un contrat par lequel une personne en désigne une autre pour la représenter dans l'accomplissement d'un ou de plusieurs actes avec un tiers. Il n'est pas obligatoire qu'une procuration écrite soit faite devant notaire. Ce document consigné sur papier doit comprendre le nom et les coordonnées du mandant, le nom du mandataire avec ses coordonnées, les responsabilités confiées, les limites et les conditions du mandat, s'il y a lieu, et sa durée. La procuration doit être signé par le délégant et transmise au Ministère avec le formulaire de délégation de gestion de titres.

## La transmission du formulaire

Le formulaire et la résolution, ou la procuration selon le cas, sont transmis par la poste à l'adresse inscrite au bas du formulaire, par télécopieur au numéro inscrit au bas du formulaire, ou par courriel à <u>services.mines@mrnf.gouv.qc.ca</u>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une date de fin non spécifiée indique une délégation sans limite de temps.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le délégué-maître peut gérer tous les titres du délégant dans tous les types de requête et peut redéléguer la gestion des titres miniers du délégant à une autre personne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> IMPORTANT: L'utilisation du compte n'est pas restreinte à la gestion unique des titres du délégant. Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts n'est pas responsable de l'utilisation du compte du délégant pour d'autres fins.